Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226015-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 4 février 2026

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, Ch. KERGOAT, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN, C. LE GALL, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, S. HERVÉ, J.-S. ALLIOU, Thaddée VIEILLE-CESSAY, G. LE DERRIEN, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : S. MENAHEZE, L. POUHAUT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Stéphane MENAHEZE a donné pouvoir à Sylvie ESLAN
Laurence POUHAUT a donné pouvoir à Maud CAUDAL

Marianne PETIT a été élue secrétaire de séance.

15 - ARBRE DE NOËL 2026

Madame Sabrina PASCO, adjointe au maire en charge de l'enfance, jeunesse et vie scolaire, expose :

Lors de sa réunion du 29 janvier 2026, la commission vie scolaire et enfance a proposé de porter l'allocation, concernant l'Arbre de Noël des enfants, pour le budget 2026, à la somme de 7.11 € par élève, après l'application d'une augmentation de 1 %, correspondant à l'indice sans tabac (pour mémoire 7.04 € en 2025).

Cette somme sera répartie selon le nombre d'élèves de chaque école de la commune (sur la base des effectifs au 1er septembre 2026) et versée aux organismes gestionnaires des trois établissements scolaires (OGEC pour l'école privée Saint-Joseph et OCCE pour les écoles publiques Lucien Paye et Jean Rostand).

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire et enfance du 29 janvier 2026, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition **à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 13 février 2026
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC